



INFO-MUNICIPAL
www.municipaliteprice.com

Mercredi, le 17 décembre 2014, le conseil municipal du Village de Price adoptait le règlement #344 fixant le taux de la taxe générale sur la valeur foncière et les différents tarifs pour le service d'aqueduc, la collecte des matières résiduelles et le remboursement de la dette pour le projet d'assainissement des eaux.

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2015 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017;

ATTENDU Qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 3 novembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement que le règlement numéro 344 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 :

Le conseil adopte le budget «**dépenses** » qui suit pour l'année financière 2015:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

▪ Administration générale :	247 771, \$
▪ Sécurité publique :	223 993, \$
▪ Transport :	379 576, \$
▪ Hygiène du milieu :	467 634, \$
▪ Urbanisme et mise en valeur du territoire :	37 759, \$
▪ Loisir et culture :	242 719, \$
▪ Frais de financement :	91 254, \$

Total des dépenses de fonctionnement : 1 690 706, \$

ACTIVITES FINANCIERES :

▪ Remboursement en capital :	462 500, \$
▪ Remboursement au fonds de roulement :	27 235, \$

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 88 000, \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'ACTIVITES FINANCIÈRES ET D'INVESTISSEMENT :

2 268 441, \$

Article 2 :

Le conseil adopte le budget «**revenus** » qui suit pour l'année financière 2015

REVENUS :

▪ Taxes :	1 250 890,\$
▪ Paiements tenant lieu de taxes :	21 194,\$
▪ Services rendus :	148 461,\$
▪ Imposition de droits :	20 000,\$
▪ Amendes et intérêts :	9 000,\$
▪ Autres revenus :	74 666,\$
▪ Transferts :	694 230,\$

Total des revenus avant affectation : **2 218 441, \$**

Affectation:

- Surplus accumulé non-affecté: 50 000,\$

Total des revenus: **2 268 441,\$**

Article 3 :

Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Total des dépenses	88 000,\$	115 000, \$	125 000, \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît à l'annexe A.

Article 4 :

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1,12\$ du 100, \$** d'évaluation pour l'année 2015 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Article 5 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif «**aqueduc 2015**» à **201,\$** pour l'unité de référence 1 «résidentiel» identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro 343 et ce, pour tous les immeubles identifiés.

Le prix au mètre cube tel qu'il sera fixé aux scieries est de **0,71\$** tel qu'il est établi dans l'annexe B.

Article 6 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour la «**collecte des ordures ménagères et des matières recyclables**» pour l'année 2015, à **154, \$** pour l'unité de référence 1 «Résidentiel» identifiée au tableau des unités contenu au règlement numéro 228 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 7 : (Tarification)

Le conseil fixe le tarif pour le remboursement de la dette pour le projet « Aqueduc, égout, voirie, interception et traitement des eaux usées » pour l'année 2015 à **175,\$** pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifiée au tableau des unités contenu aux règlements numéros 278 et 285 et ce pour tous les immeubles identifiés.

Article 8 :

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à **14%** à compter du 1^{er} janvier 2015.

Plus de détails sur le budget:

Le taux de taxation passe de 1,35\$ à 1,12,\$ du 100,\$ d'évaluation du au dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation qui entrera en vigueur le 1er janvier 2015.

L'augmentation moyenne des immeubles est de 25.62% soit un accroissement de la valeur foncière de plus de 15 M\$.

Les terrains quant à eux varient de l'ordre de 134,62% alors que les bâtiments subissent une hausse moyenne de 20,73%.

Le pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers a un impact sur les revenus de la municipalité puisque le remboursement de la TVQ sur les dépenses passera de 62,8% à 50%. La compensation versée pour l'école primaire diminuera de près de 9 000,\$.

L'implantation des éoliennes procurera cependant un revenu de 57 666,\$ en 2015;

La taxe pour le service d'aqueduc passera de 192,\$ à 201,\$. La diminution de la consommation d'eau potable de la part des municipalités de Sainte-Flavie et de Grand-Métis a généré une augmentation des frais assumés par la population de Price. Le froid de l'hiver dernier a occasionné plusieurs bris sur le réseau, des conduites ont gelé provoquant des coûts supplémentaires pour l'entretien. De plus, ces mêmes contribuables ont du laisser couler l'eau 24 heures par jour et ce pendant toute la période d'hiver.

La taxe pour les matières résiduelles passe de 195,\$/logement à 154,\$ par logement. Cette réduction est due au renouvellement du contrat de cueillette qui s'établit en dessous de ce qui a été payé par la municipalité pendant les dernières années. La quote-part payable à la MRC de la Mitis est aussi en baisse, impact de la vente du CFER à une entreprise privée.

La taxe pour le remboursement de la dette pour le traitement des eaux usées demeure sensiblement la même soit 175,\$ au lieu de 176,\$.

L'augmentation du rôle d'évaluation cause aussi l'augmentation du tarif payable pour les services de la Sûreté du Québec.

Afin d'améliorer la procédure et le temps de sortie des véhicules lors d'un appel d'urgence, des travaux sont planifiés pour agrandir de six pieds la porte de la caserne.

Suite à la consultation effectuée au printemps dernier et afin d'assurer la sécurité des enfants, un partenariat pourrait être établi entre la municipalité et le conseil d'établissement de l'école pour l'embauche d'un brigadier scolaire en septembre 2015.

Comme les municipalités auront l'obligation de détourner à 100% les matières organiques en provenance du secteur résidentiel et ce d'ici 2020, la municipalité de Price accepte d'implanter la collecte des matières organiques à compter de juin 2015. Cette nouveauté permettra aussi d'utiliser le lieu d'enfouissement des ordures de la Ville de Rivière-du-Loup au lieu de les transporter à Saint-Étienne-des-Grès.

Des travaux de pavage sont prévus à l'intersection des rues Sainte-Angèle, Sacré-Cœur et Saint-Charles et sur une partie de la rue Oscar-Fournier.

La toiture de l'usine de filtration de l'eau potable sera refaite.

Les employés municipaux procéderont à la construction d'une clôture le long de la route 234 adjacente à la Place des Pionniers.

Le pavage de la Place des Pionniers est prévu pour le printemps 2015 soit dans le secteur déjà construit.

Après avoir constaté l'usure du système d'éclairage du parc municipal, des travaux ont été exécutés partiellement à l'automne 2014. Des réparations majeures seront effectuées au printemps prochain.

Puisque la municipalité a reçu la confirmation d'une subvention de 815 539,\$ dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, des travaux importants sont à prévoir sur les rues du Couvent, Saint-Camille, Saint-Pierre et Saint-Léo.

Le remboursement de la dette en 2015 cumule une dépense en capital de 462 500,\$, des intérêts de 91 254,\$ et le remboursement au fonds de roulement pour la somme de 27 235,\$. Le gouvernement du Québec contribue au remboursement de la dette pour un montant de 314 474 pour le projet d'assainissement des eaux et la somme de 33 856,\$ pour la réalisation du projet PIQM (travaux sur la rue Oscar-Fournier en 2013).

Le conseil municipal organisera, si la population le souhaite, une assemblée publique suite à l'envoi des comptes de taxes afin de répondre à vos interrogations suite à l'équilibrage du rôle d'évaluation.

Des professionnels de Servitech seront sur place.


N'hésitez pas à communiquer avec nous au bureau municipal pour toutes informations supplémentaires.

BUDGET 2015 VERSUS BUDGET 2014

	2014	2015
Taxes foncières	1,35\$/100,\$ évaluation	1,12\$/100,\$ évaluation
Taxe d'eau	192,\$	201,\$
Cueillette matières résiduelles	195,\$	154,\$
Taxes ass. des eaux	176,\$	175,\$
Évaluation de la maison moyenne	68 300,\$	88 149,\$

* Horaires pour le temps des Fêtes

Le bureau municipal et l'Hôtel-de-ville seront fermés du 23 décembre 2014 au 2 janvier 2015, inclusivement.

Nous vous invitons à visiter le site web www.municipaliteprice.com ou la page  Facebook de la municipalité de Price, afin de vous tenir au courant de ce qui se passe dans votre municipalité.

Tous les membres du conseil municipal et les employés vous souhaitent de Joyeuses Fêtes et que la nouvelle année soit remplie d'espoir, de paix, de santé et de bonheur.



